

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Réunion du Conseil municipal du 7 octobre 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 7 octobre à 19h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués par le Maire le 30 septembre 2022, conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la salle communale sous la présidence du Maire, Monsieur Raphaël NORBLIN.

Conseiller	Présent	Absent	Représenté par
Valérie BRANDIN-BEGHIN	X		
Patricia BRAY	X		
Jacky CAPEL	X		
Nadège COMORET	X		
Laurence HUZE	X		
Franck LAMBLARDY	X		
Mathieu MARÇAL		X	Jacky CAPEL
Jean-Nicolas MASSON	X		,
Alain MIMEAU	X		
Raphaël NORBLIN	X		
Michel PHILIPPE	X		
Ludovic SOULARD		X	Raphaël NORBLIN
Anne-Maïté TURMEL		X	Franck LAMBLARDY

Membres en exercice	13
Présents	10
Votants	13
Secrétaire de séance :	Jean-Nicolas MASSON

Les textes complets des délibérations sont annexés au présent procès-verbal avec

- L'objet de la délibération
- Les votes exprimés par les membres du conseil municipal présents ou représentés

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 août 2022

II. Enfance Jeunesse

III. Finances

- Vente du tracteur John DEERE
- Achat d'une tondeuse auto portée
- Don de bois au CCAS
- Décisions modificatives budgétaires (créances éteintes, amortissement frais d'étude, reversement de la taxe d'aménagement à EPN)
- Demandes de subventions
- Vente de terrain (parcelles ZA 36 et 37)

IV. Affaires générales

- Cimetière : abattage arbre, lancement procédure de reprise de sépultures
- DECI : désignation d'un référent

V. Travaux

- Avancement des travaux
- Travaux du SIEGE : ruelle de l'encens, prévisions d'enfouissement
- Élagage arbre résidence Beauregard
- Coût rambarde en bois

VI. Informations et questions diverses

PROCÈS VERBAL

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 août 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. ENFANCE

Le conseil d'école se tiendra le 20 octobre en présence des délégués des parents d'élèves, élus le 7 octobre.

4 sièges ont été pourvus : 4 titulaires et 4 suppléants.

87 élèves sont inscrits à l'école à la rentrée 2022 dont les enfants sont issus de 54 familles de Fontaine sous Jouy et 16 familles de St Vigor.

Les effectifs par classe sont :

Mylène BONNEGENT	PS-MS-GS	24
Carine LELEU	GS-CP-CE1	20
Nathalie JUGE	CE1-CE2	28
Isabelle LABÉGUERIE	CM1-CM2	15

TRAVAUX ÉCOLE

Un panneau de basket est prévu sur le pignon de classe CE1-CE2. Le panneau sera contrôlé par un organisme agréé.

Sont aussi à l'étude :

Un rangement pour les petits vélos

Le rehaussement de la grille côté mairie (Devis reçu 935 HT)

Le remplacement des rambardes autour du bâtiment CM1-CM2

Le remplacement de la porte d'accès au local à ballon victime d'une effraction.

939.78 € seront remboursés par notre assurance (coût – franchise)

ANIMATION

L'école participera à la "Grande Lessive" : expo éphémère de dessins d'enfants et d'habitants.

La Grande Lessive est le titre d'une installation d'art éphémère créée en 2006 par la plasticienne française Joëlle Gonthier. Son objectif est de promouvoir la pratique et l'enseignement artistiques, et de développer le lien social.

SÉCURITÉ

Un exercice d'alerte s'est déroulé avec succès.

Le 13 octobre aura lieu un exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Les animations périscolaires auront pour fil conducteur les oiseaux :

Étudier, dessiner, chanter les oiseaux

Au restaurant scolaire : lutte anti gaspi :

- Plats servis en quantité raisonnable sachant qu'un supplément est toujours possible
- On relève chaque jour le poids des déchets pour sensibiliser les enfants.

Chorale du Téléthon : Les enfants chanteront-ils en association avec le CLUB DU ROSEY

Un atelier "confection de costumes est prévu le 9 décembre.

Le conseil envisage de présenter un chant en hommage au village et chanté par les membres du conseil municipal. Reste à choisir un texte ou à le composer.

3. FINANCES

Il est proposé de revendre le tracteur John DEER au prix de 400 € car, très vieux, il ne sert plus pour la commune. L'équipement de tonte à déjà été démonté il y a plusieurs années.

Les écritures de dépréciation d'actif seront à passer préalablement. Monsieur HOHN ayant fait oralement une proposition d'achat, cet équipement lui sera vendu.

➔ **Délibération 054** **Approuvé à l'unanimité**

En remplacement, il est proposé de faire l'acquisition en 2023 d'une tondeuse autoportée frontale avec ramassage 750 L d'occasion (40h de fonctionnement) remise à l'état neuf et garantie 1 an, au prix de 9 300 € HT

➔ **Délibération 055** **Approuvé à l'unanimité**

Don de bois au CCAS

Il est proposé de donner au CCAS 21 stères de bois provenant d'abattage sur les terrains communaux.

➔ **Délibération 056** **Approuvé à l'unanimité**

Pour préparer les demandes de subventions la commune doit établir son programme de travaux à court et moyen terme. C'est dans ce cadre qu'une commission TRAVAUX élargie se tiendra le 17 octobre. Des devis devront être demandés aux fournisseurs en appui des demandes de subvention.

Une commission SÉCURITÉ ROUTIÈRE sera aussi organisée dans un avenir proche.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Pour faire face à des dépenses imprévues :

- Abandon de créances à hauteur de 8 582 € sur le compte 6542
- Impact de l'augmentation de l'indice sur les coûts de personnel
- Impact des changements intervenus ou en cours dans l'équipe municipale

Il est proposé d'utiliser le suréquilibre du budget primitif en allouant des crédits supplémentaires :

- De 9000 € au compte 6542 du chapitre 65
- De 20 000 € au compte 6413 du chapitre 12

➔ **Délibération 057** **Approuvé à l'unanimité**

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Pour suivre une préconisation de la Direction des Finances Publiques, la commune doit régulariser certains amortissements pour des travaux ayant donné lieu à des frais d'étude.

Les écritures budgétaires demandées sont sans effet sur l'équilibre budgétaire de la commune puisque le montant de l'écriture en dépense est équilibrée par les écritures en recette.

➔ **Délibération 058** **Approuvé à l'unanimité**

VENTE DES PARCELLES ZA 36 ET 37 dans le quartier de l'Aulnaie.

Suite au Conseil municipal du 20 mai 2022, le service des Domaines a été consulté.

Les domaines ayant rendu leur estimation, soit 1€/m², il est proposé de retenir ce prix pour la vente de ces parcelles. Monsieur Jordan CAPEL ayant fait une proposition d'achat, ces parcelles lui seront vendues.

Jacky CAPEL ne prend pas part au vote.

➔ **Délibération 059** **Approuvé à l'unanimité des votants**

4. AFFAIRES GÉNÉRALES

CIMETIÈRE

Il devient nécessaire de faire procéder à l'abattage, au dessouchage de cyprès du cimetière qui menacent certaines tombes ou gênent l'accès à d'autres. Il est proposé d'accepter le devis de

l'entreprise FILOCHE de 2 860 €. Ces travaux seront à effectuer après le 11 novembre pour ne pas gêner les commémorations du 1^{er} et du 11 novembre.

→ **Délibération 060** **Approuvé à l'unanimité**

REPRISE DES TOMBES

Dans le cadre de la procédure engagée pour la reprise des tombes en déshérence, le logiciel AMETHYSTE de l'éditeur JVS a été mis en place en août pour le paramétrage initial.

Pour cette reprise, les constats d'abandon sont affichés 1 mois avant la Toussaint pour être sûr d'informer un maximum de personnes concernées.

Tombes morts pour la France : à conserver pour le devoir de mémoire même si elles sont propriétés privées. Certaines sont en état de péril. La commune souhaite les réhabiliter.

Certaines tombes présentent un intérêt patrimonial et pourront être déclarés en état d'abandon pour permettre à la commune de les réhabiliter.

Tombes affaissées : proposer l'état d'abandon pour sensibiliser les propriétaires.

→ Une visite sur place de MM Mimeau et Norblin est prévue le 13 à 16h

Il est proposé au conseil d'approuver la liste des tombes concernées par une procédure de reprise

→ **Délibération 063** **Approuvé à l'unanimité**

DECI

Un référent doit être désigné au sein du conseil municipal. Son rôle est de participer à la communication et à l'élaboration des dispositions prises pour la défense du village contre l'incendie.

Si aucun volontaire ne déclare, le référent sera désigné par le maire.

ELAGAGE

Le grand cèdre vert de Beaugard, par l'ampleur qu'il a prise, représente un danger. Il est proposé de faire procéder à son élagage et d'accepter le devis de l'entreprise FILOCHE de 1 140 €.

→ **Délibération 061** **Approuvé à l'unanimité**

5. TRAVAUX

RÉSEAU ÉLECTRIQUE RUELE DE L'ENCENS

Les travaux sur le réseau électrique ruelle de l'Encens ont dû être réévalués suite à la demande de la commune de changer les luminaires. Une nouvelle délibération est donc proposée pour ajuster la participation communale à ces travaux, soit :

- 4 458 € en section investissement
- 417 € en section fonctionnement

→ **Délibération 062** **Approuvé à l'unanimité**

Les Travaux de réfection du déversoir du moulin et de la rambarde en bois ont été réalisés avec succès.

Les échelles limnimétriques ont été posées au pont bleu et au pont près du lavoir rue du Rosey. Par rapport au devis initial, l'augmentation des matières premières porte le coût à 1 355 € qu'il est proposé d'accepter.

→ **Délibération 064** **Approuvé à l'unanimité**

ESPACE BAILLI

La fin des travaux de démolition seront complètement terminés le 13 novembre. De la terre végétale a été étalée sur toute la surface du terrain.

Reste à

- Monter le muret de séparation avec Monsieur LAMA
- Passer un chenillard pour tasser la terre
- Fermer l'espace avec déplacement du portail

La commune procédera ensuite à l'ensemencement en gazon.

FIBRE

Le maire adressera un courrier au maître d'œuvre pour que soit mieux remis en état le chantier près de la carrière.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le remplacement des luminaires par des ampoules LED sera demandé au SIEGE27

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Franck Lamblardy présentera à nouveau au SIEGE27 la liste des besoins de la commune. Les sites jugés prioritaires sont la rue de l'Aulnaie et la rue des Oriots

COLONNE à VERRE enterrée

Il est proposé de faire installer par EPN une colonne à verre enterrée à la place du bac actuel près du cimetière.

Une installation similaire aux Croisy, près de l'arrêt de bus n'est hélas pas possible techniquement.

➔ **Délibération 065**

Approuvé à l'unanimité

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Avis préfecture : Survol de la rue des Frêches par un drone.
- 21-22 janvier : 60 voitures anciennes traverseront le village. Manifestation organisée par Eure d'Hiver Classic.
- 14 octobre : exposition des œuvres d'art plastiques des enfants de l'école (dans les classes.
- 14 octobre : Présentation par un adjoint de Jouy sur le dispositif "Voisins vigilants et solidaires".
- Aménagement de la RN 13 en 2x2 voies : Enquête publique jusqu'au 23 octobre
- 21 octobre : Réunion publique municipale pour réfléchir à l'utilisation de l'Espace du Bailli rendu disponible par la déconstruction de l'usine.
- Un vol de matériel d'entretien des espaces verts est intervenu aux Oriots. Pour remplacer ce matériel la commune devra faire l'acquisition :
 - D'un débroussailluse thermique
 - De 2 batteries pour le souffleur sur batterie. (675 € les 2)
- GEMAPI présence de la taxe sur la TF (taux 1,16%) ➔ Faire un rappel dans la Lettre Info de Octobre
- CONVIVIO : Notre fournisseur de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire est contraint d'augmenter ses tarifs. En conséquence la commune devra augmenter sa participation à ce budget.

Prochaines réunions du conseil municipal : 18 novembre et 6 janvier

Vœux du maire : 14 janvier

11 novembre : le pot traditionnel aura lieu "Au Cœur de l'Eure"

V.BRANDIN BEGHIN	P. BRAY	J. CAPEL	N. COMORET	L. HUZE
F. LAMBLARDY	M. MARCAL	J.N. MASSON Représenté par J.CAPEL	A. MIMÉAU	R. NORBLIN
M. PHILIPPE	L. SOULARD Représenté par R.NORBLIN	AM TURMEL Représenté par F.LAMBLARDY		